

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 mars 2009

L'an deux mil neuf, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire, et en présence de Monsieur LEGROS, Trésorier de Ouistreham.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, HAMARD Sébastien, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, MARIE Philippe, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette) et MARCELIN Jean-Luc (pouvoir à LEMAIRE Régis).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2008 POUR LE SERVICE DES EAUX

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008 pour le Service des Eaux.

Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

-	Total des dépenses d'investissement	208 888.28 €
-	Total des recettes d'investissement	136 431.49 €
Soit un solde négatif d'exécution cumulé de 72 456.79 €		
-	Total des dépenses d'exploitation	70 244.68 €
-	Total des recettes d'exploitation	101 191.08 €
Soit un excédent de clôture de 30 946.40 €		

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DUMOUTIER Nadine est désignée Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion 2008 pour le service des eaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2008 pour le service des eaux.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 POUR LE SERVICE DES EAUX

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2008

Résultat d'investissement de l'exercice 2008	- 120 338.83 €
Excédent antérieur reporté	+ 47 882.04 €
Déficit d'investissement de clôture	- 72 456.79 €
Restes à réaliser en recette	+ 80 000.00 €
Excédent d'investissement de clôture	7 543.21 €

Résultat de la section d'exploitation de l'année 2008

Résultat de l'exercice 2008	+ 5 946.40 €
Résultat reporté de l'exercice 2007	+ 25 000.00 €
Résultat de clôture	+ 30 946.40 €

MONTANT AFFECTE AU COMPTE 1068	5 946.40 €
MONTANT INSCRIT EN REPORTS AU COMPTE 002	25 000.00 €
MONTANT INSCRIT EN REPORTS AU COMPTE 001	72 456.79 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat de fonctionnement 2008 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 POUR LE SERVICE DES EAUX

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2009 proposé par Monsieur le Maire pour le service des eaux.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section d'exploitation	99 028 €
Total de la section d'Investissement	117 116 €

Le Budget Primitif 2009 du service des eaux est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2008 POUR LE LOTISSEMENT DE LA FRESNAYE

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008 pour le Lotissement de la Fresnaye.

Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

-	Total des dépenses d'investissement	727 882.01 €
-	Total des recettes d'investissement	227 224.43 €

Soit un solde négatif d'exécution cumulé de **500 657.58 €**

-	Total des dépenses de fonctionnement	1 138 594.51 €
-	Total des recettes de fonctionnement	477 790.23 €

Soit un solde de clôture de **660 804.28 €**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DUMOUTIER Nadine est désignée Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion 2008 pour le lotissement de la Fresnaye.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2008 pour le lotissement de la Fresnaye.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 DU LOTISSEMENT DE LA FRESNAYE

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2009 proposé par Monsieur le Maire. Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de fonctionnement	477 791 €
Total de la section d'Investissement	1 059 949 €

Le budget Primitif 2009 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 POUR LA COMMUNE

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008 pour la Commune. Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

Total des dépenses d'investissement	577 683.49 €
Total des recettes d'investissement	575 669.43 €

Soit un solde d'exécution cumulé négatif de **2 014.06 €**

Total des dépenses de fonctionnement	1 499 834.63 €
Total des recettes de fonctionnement	1 849 271.69 €

Soit un excédent de clôture de **349 437.06 €**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DUMOUTIER Nadine est désignée Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion 2008 pour la Commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2008 pour la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 de la manière suivante :

Résultat de la section d'investissement 2008

Résultat d'investissement de l'exercice 2008	245 917.27 €
Résultat antérieur reporté	- 247 931.33 €
Résultat cumulé à inscrire au 001	- 2 014.06 €
Restes à réaliser en dépense	- 114 800.00 €
Affectation minimum obligatoire	116 814.06 €

Affectation du résultat de la section de l'année 2008

Résultat de l'exercice 2008	+ 199 437.06 €
Report N-1	+ 150 000.00 €

Résultat cumulé à affecter sur 2009 + 349 437.06 €

<i>Montant inscrit en report en fonctionnement</i>	150 000.00 €
<i>Montant affecté en réserves d'investissement au compte 1068</i>	199 437.06 €
<i>Montant inscrit au 001 D en investissement</i>	2 014.06 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat de fonctionnement 2008 à l'unanimité.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas voter d'augmentation des taxes communales par soucis de solidarité avec les habitants et pour les accompagner par rapport à la mise en place d'une fiscalité additionnelle par la communauté d'agglomération Caen La Mer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas voter d'augmentation des taux des taxes communales pour l'exercice 2008.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose comme chaque année d'augmenter le montant alloué par enfant aux écoles maternelle et élémentaire de la Commune.

Proposition d'augmentation

70.50 € X 2 % = 1.41 €

Augmentation crédits 2009

71.90 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de porter le montant attribué aux écoles par élève à 71.90 € pour l'année 2009.

Ce montant sera réparti en fonction des effectifs des écoles de la façon suivante :

Effectifs 2009 de l'école élémentaire 169 ELEVES

169 X 71.90 € = 12 151 €

Compte 60671 6 151 €

Compte 6574 6 000 €

Compte 6574 1 000 € subvention exceptionnelle pour voyage

Effectif 2009 de l'école maternelle 99 ELEVES

99 X 71.90 € = 7 118 €

Compte 60672 5 118 €

Compte 6574 2 000 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2009 proposé par Monsieur le Maire. Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de fonctionnement **1 701 595 €**

Total de la section d'Investissement **561 173 €**

Le budget Primitif 2009 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

SUBVENTION MAISON DE RETRAITE DE DOUVRES

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir voter une subvention de 160 € pour la Maison de Retraite de Douvres afin d'aider cet établissement à pérenniser son action envers les personnes âgées.

A l'unanimité cette subvention de 160 € est accordée et sera inscrite au compte 65737 du Budget Primitif 2009.

SUBVENTION A.D.M.R VALLEE DU DAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.D.M.R au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.D.M.R ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION A.S.B.B FOOTBALL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 300 € à l'A.S.B.B Football au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6 300 € à l'A.S.B.B Football; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION AMATEURS DE JEUX DE SOCIETE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 96 € à l'association amateurs de jeux de société au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 96 € à l'association amateurs de jeux de société ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Amicale du personnel au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Amicale du personnel ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION ARTISANATS ET LOISIRS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'association artisanats loisirs au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association artisanats loisirs ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DE BASKET BALL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association de Basket bal au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association de Basket bal ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'association des anciens combattants au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'association des anciens combattants ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 110 € à l'association des papillons blancs au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 110 € à l'association des papillons blancs ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION G.P.B.B

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'association GPBB au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association GPBB pour le fonctionnement de cette association; ces subventions sont inscrites sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION RENCONTRES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 671 € à l'association rencontres au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 671 € à l'association Rencontres pour ses activités diverses; cette subvention de 1 671 € est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CAEN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 120 € à l'association sportive du Golf de Caen au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 120 € à l'association sportive du golf de Caen ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS DE LA POMMERAIE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 660 € à l'association du Tennis de la Pommeraie au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 660 € à l'association du Tennis de la Pommeraie ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION TAI JI QUAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 464 € à l'association Tai Ji Quan au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 464 € à l'association Tai Ji Quan ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION VOLLEY BALL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 234 € à l'association volley ball au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 234 € à l'association volley ball ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION C.M.T.B.B

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 300 € à l'association CMTBB au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 300 € à l'association CMTBB ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION CIFAC CHAMBRE DES METIERS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 137 € à la chambre des métiers CIFAC au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 137 € à la CIFAC ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 480 € au club de gymnastique volontaire au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 480 € au club de gymnastique volontaire ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION JUDO CLUB

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 766 € au club de judo nouvellement créé au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 766 € au club de judo ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION CLUB DES DEUX CLOCHERS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 175 € au club des deux clochers au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention d'attribuer une subvention de 1 175 € au club des deux clochers ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 380 € au comité de jumelage au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 380 € au comité de jumelage ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION COMITE DES FETES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € au comité des fêtes au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 100 € au comité des fêtes ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 000 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre de l'exercice 2009.

De plus, afin que les enfants puissent bénéficier d'un voyage, Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 7 000 € ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 80 € à la prévention routière au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 80 € à la prévention routière ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € aux restaurants du Coeur au titre de l'exercice 2009, notamment eu égard aux difficultés actuelles pour de nombreuses familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € aux restaurants du cœur ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION AUPRES DE LA MAISON DE L'EUROPE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à la Maison de l'Europe au titre de l'exercice 2009, et ce afin de permettre l'organisation de réunions publiques d'information sur l'Europe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à la Maison de l'Europe ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION LES BALADINS DU DAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 152 € à l'association les baladins du Dan au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 152 € à l'association les baladins du Dan ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DANSE EVOLUTION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 348 € à l'association Danse évolution au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 348 € à l'association Danse évolution ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DE LA CROIX DE GUERRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 30 € à l'association de la Croix de guerre au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 € à l'association de la croix de guerre ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574

SUBVENTION ASSOCIATION BADMINTON CLUB

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 410 € à l'association Badminton Club au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 410 € à l'association Badminton Club ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574

SUBVENTION ASSOCIATION BON PIED BON OEIL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 816 € à l'association Bon pied Bon oeil au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 816 € à l'association Bon pied Bon oeil ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574

SUBVENTION ASSOCIATION LES CHEMINS DE LA COTE DE NACRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'association les chemins de la côte de Nacre au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'association les chemins de la côte de Nacre ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574.

SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME DE CAEN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office du tourisme de Caen au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office du Tourisme de Caen ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNAUTE PAROISSIALE

Monsieur le Maire présente le souhait de la Communauté paroissiale de procéder à la rénovation de la salle St Sébastien. Le devis est fort élevé et la paroisse sollicite l'aide de la Commune. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Communauté paroissiale au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Communauté paroissiale ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2009 au compte 6574

PARTICIPATION 2008 : ACCUEIL DES ENFANTS DE PERIERS SUR LE DAN AUX ECOLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29 mars 2005 concernant le remboursement par la commune de Périers sur le Dan des frais réels occasionnés par l'accueil au sein des écoles de Biéville-Beuville des enfants de cette commune voisine.

Monsieur le Maire informe ses collègues sur le nombre des enfants accueillis cette année et propose de réactualiser à hauteur de 2% les montants demandés au titre de l'année scolaire 2008/2009.

Coût de scolarisation réel	Nb d'enfants scolarisés	Total année 2008/2009
Ecole maternelle 668 €	17	11 356 €
Ecole élémentaire 383 €	22	8 426 €
		19 782 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande à ce que ce montant soit inscrit au budget communal 2009 ; un titre de recette correspondant sera émis au cours de l'exercice au compte 7488 auprès de la Commune de Périers sur le dan.

MOTION DEMANDANT LA MODERNISATION DES DEUX VOIES ET L'ELECTRIFICATION DU TRONCON AVRANCHES-DOL DE BRETAGNE DE LA LIGNE FERROVIAIRE CAEN-RENNES

Les élus de la commune de Biéville-Beuville ont accueilli avec satisfaction la modernisation du tronçon Lison-Saint Lô-Coutances-Folligny-Granville réalisée par la Région de Basse-Normandie, avec l'aide de l'état, de RFF, et du Conseil Général de la Manche. Cette modernisation qui a débuté en 2003 devrait atteindre la gare de Granville en 2011 après réalisation des travaux du triangle de Folligny.

D'autre part, les élus ont pris acte :

- Des études avancées concernant la modernisation du tronçon Folligny-Avranches ;
- De la somme de 1.5 million d'Euros consacrée par le Plan de Relance de l'Etat du 2 février 2009 pour étudier la modernisation du tronçon Avranches-Dol.

Les élus de la commune de Biéville-Beuville tiennent toutefois à rappeler aux représentants de l'Etat et aux Présidents des deux Régions Basse-Normandie et Bretagne **la priorité et la dimension nationale que constitue la modernisation du tronçon Avranches-Pontorson-Dol de Bretagne (43 km) de la ligne Caen-Rennes,**

- Parce que les rails datent de 1911 (partie la plus obsolète du réseau de l'Ouest)
- Parce que des trains régionaux de nouvelle génération aptes à 160 km/h y circulent à 63 km/h de moyenne depuis près de 5 ans,
- Parce que la géométrie du tracé de la voie est excellente : elle autorise la vitesse de 160 km/h,
- Parce que cette modernisation va permettre d'améliorer le confort, les conditions de circulation et la vitesse de déplacement des trains classiques sur la première ligne du réseau TER de Basse-Normandie qui assure d'ores et déjà le transport de 33 % du trafic TER de cette Région.

1- Relations Caen – Avranches – Dol – Rennes en 2 h 30.

2 – Relations estivales Transbaie Granville – Folligny – Avranches – Pontorson – Dol – Saint Malo en 1 heure.

3 – Relations domicile/travail/études Granville – Avranches – Dol – Rennes en 1 h 20.

4 – Relation Corail intercités Paris – Argentan – Folligny – Pontorson après la livraison du matériel bimode affecté à la ligne Paris – Granville (2013).

- Parce que cette opération de modernisation a été une première fois inscrite au Contrat de Plan 2000/2006 et une seconde fois au contrat de Projet Etat Région 2007/2013,

- Parce qu'il existe un potentiel de 6 millions de déplacements (1 visiteur génère 2 déplacements) liés à la présence du Mont Saint Michel et qu'actuellement les mauvaises conditions de transport ne permettent pas au mode ferroviaire d'assurer l'acheminement de plus de 2 % de ses visiteurs,
- Parce que le projet Bretagne Grande Vitesse soutenu financièrement par RFF, l'Etat et les collectivités bretonnes permettra de relier Dol de Bretagne à 2 heures de Paris en 2014,
- Parce que l'électrification du tronçon Dol – Avranches permettra de prolonger le TGV jusque dans le Sud-Manche (Paris – Pontorson en 2 h 15 / Paris – Avranches en 2 h 30) avec la possibilité de transporter dans de bonnes conditions 400 000 voyageurs supplémentaires (Rapport Liebermann du CGPC de mai 2007).

A l'occasion de la venue de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux transports en Basse Normandie, les élus de la commune de Biéville-Beuville souhaitent que Messieurs les Présidents du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Conseil Régional Bretagne défendent et obtiennent la modernisation et l'électrification des deux voies du tronçon ferroviaire Avranches – Pontorson – Dol qui relie directement la Basse-Normandie à la Bretagne, promis à un brillant avenir et synonyme de développement durable en participant au report des déplacements routiers vers le mode ferroviaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEMAIRE Régis demande s'il est possible de revoir les passages piétons en dalles sur le territoire communal car ces derniers ne sont pas stables. Monsieur le maire lui expose que les passages piétons sont en cours de réfection.

Madame BARTASSOT Annie félicite les services techniques pour les jonquilles.

Madame LE BARBEY Chantal expose un problème rencontré par un usager de la bibliothèque ayant garé son véhicule à proximité. Monsieur le Maire rappelle le Code de Route à savoir qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre signale que les camions bennes ramassant les ordures ménagères empruntent la rue Basse en sens interdit. Les services techniques sont chargés de prendre contact très rapidement avec Caen la mer.

Monsieur HAMARD Sébastien rappelle sa requête concernant un marquage au sol devant l'emplacement réservé aux pompiers devant les écoles. Les services techniques sont chargés de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 00.